

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

Monsieur Nicolas MEZIERES
Attaché territorial
Directeur des Territoires d'interventions sociales
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur MEZIERES, en qualité de Directeur des Territoires d'interventions sociales, à compter du 1^{er} février 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur MEZIERES, attaché territorial, Directeur des Territoires d'interventions sociales, à l'effet de signer :

- tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,
 - à l'exception :**
 - des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les conventions, les marchés publics et leurs actes modificatifs dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un marché signé dans la limite de 10 000€ HT,
 - des actes notariés,
 - des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
 - des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
 - les comptes rendus d'entretien professionnel des agents relevant de la Direction des Territoires d'interventions sociales.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur MEZIERES à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur MEZIERES, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 07 FEV. 2025
après dépôt en préfecture le 07 FEV. 2025
après publication ou notification le 11 FEV. 2025